



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 10 juillet 2017
D-2017/273

Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 13h à 14h

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.

Excusés :

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

**BORDEAUX - Opération d'intérêt national Euratlantique
- Stade Promis - Cession à l'EPABE - Autorisation
de dépôt du permis de construire - Déclassement
par anticipation - Décision - Autorisation -**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'aménagement d'intérêt général porté par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) un protocole de coordination des politiques foncières publiques a été conclu entre la Ville de Bordeaux et ledit établissement.

Un avenant n°3, adopté par le présent conseil municipal, met à jour ce dispositif foncier en proposant notamment d'acter l'apport à titre gratuit au profit de l'EPABE d'une emprise communale, cadastrée BN 8 – 9 et 10 située rue de Cenac et rue Promis à Bordeaux, d'une superficie de 21 709 m² environ, correspondant à l'actuel Stade Promis à Bordeaux Bastide.

En effet, dans le cadre du projet Garonne-Eiffel - Secteur Deschamps, il est prévu de reconstruire et améliorer les installations sportives de l'actuel Stade Promis par le moyen d'un "jardin sportif" associant équipements sportifs, cheminements doux et espaces verts, le tout sur une emprise de l'ordre de 27 099 m².

En outre ces équipements seront complétés par des installations couvertes (tennis, vestiaires, bureaux et locaux attenants à usage des associations sportives) situées au rez-de-chaussée d'un îlot à construire.

L'ensemble des équipements réalisés par l'EPABE dans le cadre précité, l'assiette foncière du "jardin sportif" et le volume des installations couvertes seront remis à titre gracieux par l'EPABE à la Ville de Bordeaux.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage, à réception de la première tranche des équipements, à céder gracieusement à l'EPABE l'emprise de l'actuel Stade Promis, d'une surface estimée à 21 709 m².

Sur la base des prix de référence des protocoles fonciers de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole avec l'EPABE (100 euros/m² valeur septembre 2010 actualisés à 2 % l'an), la valeur de cet apport est estimée à 2 540 000 euros.

La cession à intervenir se fera sous condition résolutoire de la non désaffectation dans le délai de 6 ans à compter du déclassement par anticipation.

En conséquence, afin de régulariser le moment venu la cession de ces emprises, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider, au regard de l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, modifié par l'article 9 de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, et dans la perspective de leur cession à l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, laquelle cession fera l'objet d'une délibération ultérieure, de déclasser par anticipation les emprises BN 8, BN 9 et BN 10 supportant l'actuel stade promis.

- De prolonger, au regard des caractéristiques de l'opération de construction, le délai nécessaire à la désaffectation du bien à six ans à compter de l'acte de déclassement sachant que la cession à intervenir se fera sous condition résolutoire de la non désaffectation dans le délai de 6 ans à compter du déclassement par anticipation.

- D'autoriser les opérateurs immobiliers, acquéreurs des lots aménagés par l'EPA, à déposer la ou les demandes de permis de démolir et de construire, ainsi que tout dossier de demande d'autorisation administrative qui y serait lié.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN